

INFORMATIONS PRATIQUES

BPJEPS Animation Culturelle Montpellier

Dates à retenir :

Information collective	De mars à septembre 2024	Début de formation	07 octobre 2024
Tests de sélection	Fin septembre 2024	Fin de formation	1er décembre 2025
Limite pour dépôt candidatures	des dossiers de 14/09/2024		

MODALITÉS D'ACCÈS EN FORMATION ET PRÉREQUIS

Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :

Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme

Attester d'une expérience d'animation de 200h minimum ou être titulaire d'un diplôme figurant dans la liste « dispenses et équivalences » en annexe V de l'arrêté du 27 février 2017 portant création de la mention « animation culturelle » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animateur ».

Réussir les épreuves de sélection :

Écrit (2h), épreuve d'activité collective (2h), oral (30min)

TARIFS

Frais d'inscription	50€
BP JEPS	9 450€
CC ACM	2 095€
CS AMAP	2 095€

QUELQUES CHIFFRES

En 2023 :

Taux d'obtention au diplôme d'État :

100%

Taux d'abandon : 10,5% .

Taux de satisfaction : 95%

Taux d'insertion : 72,5%

Nombre de places : 20

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

Cette formation est éligible au CPF : code 238249

Vous êtes demandeur d'emploi : votre formation peut être financée dans le cadre du programme régional de formation (PRF) de la région Occitanie. Bon de commande PRF : 19Q05371645_4

Vous êtes dans une autre situation: de nombreuses aides sont possibles. Contactez-nous !

INFORMATIONS PRATIQUES

CONTACTS IMPORTANTS

Modalités, inscriptions et aspects administratifs : animationpro@cemea-occitanie.org

Coordinatrice pédagogique : Carine Jupeau cjupeau@cemea-occitanie.org

Référente Handicap sur site : Fabienne Chatelard fchatelard@cemea-occitanie.org